



États financiers consolidés

Conseil scolaire de district catholique des  
Aurores boréales

31 août 2022

## Table des matières

|  |        |
|--|--------|
| Rapport de l'auditeur indépendant                        | 1 - 3  |
| État 1 – État consolidé de la situation financière       | 4      |
| État 2 – État consolidé des résultats                    | 5      |
| État 3 – État consolidé des flux de trésorerie           | 6      |
| État 4 – État consolidé de l'évolution de la dette nette | 7      |
| Notes afférentes aux états financiers consolidés         | 8 - 27 |

## Rapport de l'auditeur indépendant

À l'attention des conseillères et conseillers scolaires du  
Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

### **Opinion avec réserve**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales, qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 31 août 2022 et les états consolidés des résultats, des flux de trésorerie et de la dette nette pour les exercices terminés à cette date, ainsi que les notes afférentes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des effets probables de la question décrite dans le paragraphe de la justification de l'opinion avec réserve, les états financiers consolidés ci-joints pour l'exercice terminé le 31 août 2022 ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel comptable décrit à la note complémentaire 1.

### **Justification de l'opinion avec réserve**

Comme de nombreux conseils scolaires, chaque école encaisse les recettes des activités de financement qu'elle effectue pendant tout l'exercice. Les documentations et les contrôles n'étaient pas mis en place tout au long de l'exercice pour nous permettre d'auditer de façon satisfaisante l'exhaustivité de ces recettes. Par conséquent, nous n'avons pas pu déterminer si certains ajustements devaient être apportés aux recettes des activités de financement, à l'excédent annuel et aux flux de trésorerie des activités financières des écoles pour les exercices se terminant le 31 août 2022 et 2021, actif financier au 31 août 2022 et 2021, et dette nette au 1 septembre 2021 et 2020 et au 31 août 2022 et 2021. Notre avis d'audit sur les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 août 2021 a été modifié en conséquence raison des effets possibles de cette limitation de l'étendue de l'audit.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Conseil conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Observation – Référentiel comptable**

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention des lecteurs sur la note afférente 1 des états financiers consolidés, qui décrit le référentiel comptable appliqué en conformité avec les exigences du ministère de l'Éducation de l'Ontario.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au référentiel comptable décrit à la note afférente 1, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Conseil ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Conseil;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Conseil à cesser son exploitation;
- nous recueillons suffisamment d'éléments probants appropriés concernant les renseignements financiers des entités ou des activités commerciales au sein du groupe afin de pouvoir exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et du rendement de la vérification du groupe. Nous restons seuls responsables de notre opinion relative à la vérification.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Grant Thornton LLP*

Thunder Bay, Canada  
15 décembre 2022

Comptables agréés  
Experts-comptables autorisés

**Conseil scolaire de district  
catholique des Aurores boréales**  
**État consolidé de la situation financière**

**État 1**

au 31 août

|  | 2022              | 2021              |
|--|-------------------|-------------------|
|  | \$                | \$                |
| <b>ACTIF FINANCIER</b>   |                   |                   |
| Liquidités   | 5 283 684         | 5 994 857         |
| Comptes débiteurs  | 1 096 587         | 542 965           |
| Comptes débiteurs – Gouvernement de l’Ontario<br>Paiement différé [note 2]           | 24 849 259        | 22 583 978        |
| Comptes débiteurs – Gouvernement de l’Ontario<br>Immobilisations approuvées [note 3] | 5 347 570         | 6 332 554         |
| <b>TOTAL DE L’ACTIF FINANCIER</b>  | <b>36 577 100</b> | <b>35 454 354</b> |
| <b>PASSIF FINANCIER</b>  |                   |                   |
| Emprunts bancaires [note 4]  | 1 980 000         | —                 |
| Comptes créditeurs et charges à payer  | 1 270 706         | 1 074 959         |
| Comptes créditeurs - Gouvernement de l’Ontario                                       | 1 716 632         | 4 374 508         |
| Autres éléments de passif  | 83 104            | 92 188            |
| Dette à long terme, nette [note 5]   | 5 081 002         | 5 625 914         |
| Revenus reportés [note 7]  | 8 071 208         | 6 625 528         |
| Avantages sociaux futurs [note 8]  | 61 851            | 40 225            |
| Apports en capital reportés [note 9]   | 18 344 545        | 17 832 412        |
| <b>TOTAL DU PASSIF</b>   | <b>36 609 048</b> | <b>35 665 734</b> |
| <b>DETTE NETTE</b>   | <b>(31 948)</b>   | <b>(211 380)</b>  |
| <b>ACTIF NON FINANCIER</b>   |                   |                   |
| Immobilisations corporelles [note 12]  | 22 703 035        | 22 082 780        |
| <b>TOTAL DE L’ACTIF NON FINANCIER</b>  | <b>22 703 035</b> | <b>22 082 780</b> |
| <b>EXCÉDENT ACCUMULÉ [note 13]</b>   | <b>22 671 087</b> | <b>21 871 400</b> |

Éventualités [note 15]

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du Conseil:

Administrateur

Administrateur

**Conseil scolaire de district  
catholique des Aurores boréales**  
**État consolidé des résultats**

**État 2**

pour l'exercice terminé le 31 août

|   | 2022                  | 2022              | 2021              |
|---|-----------------------|-------------------|-------------------|
|   | Budget<br>[note 1[k]] | Chiffres<br>réels | Chiffres<br>réels |
|   | \$                    | \$                | \$                |
| <b>REVENUS</b>  |                       |                   |                   |
| Subventions pour les besoins des élèves [note 10]                   |                       |                   |                   |
| Subventions législatives provinciales                               | 22 615 643            | 21 934 358        | 22 964 626        |
| Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires                         | 1 274 074             | 1 222 562         | 1 292 417         |
| Subventions provinciales - autres                                   | 462 726               | 2 425 568         | 2 565 828         |
| Revenus de placement  | 10 000                | 49 089            | 35 877            |
| Amortissement des apports en capital reportés                       | 1 168 302             | 1 264 685         | 1 141 897         |
| Total des autres frais et revenus des conseils<br>scolaires         | 78 288                | 78 288            | —                 |
| Frais et revenus provenant d'autres sources                         | —                     | 34 978            | 31 116            |
| Fonds générés par les écoles  | 283 360               | 168 282           | 50 895            |
| <b>TOTAL DES REVENUS</b>  | <b>25 892 393</b>     | <b>27 177 810</b> | <b>28 082 656</b> |
| <b>DÉPENSES</b>   |                       |                   |                   |
| Enseignement  | 17 644 077            | 16 889 394        | 17 665 668        |
| Administration  | 2 541 852             | 2 720 198         | 2 313 648         |
| Transport   | 1 132 252             | 1 133 175         | 1 129 483         |
| Installations destinées aux élèves                                  | 4 264 826             | 5 490 259         | 4 425 983         |
| Fonds générés par les écoles  | 283 360               | 145 097           | 103 872           |
| Autres dépenses   | —                     | —                 | —                 |
| <b>TOTAL DES DÉPENSES [note 11]</b>                                 | <b>25 866 367</b>     | <b>26 378 123</b> | <b>25 638 654</b> |
| <b>Excédent annuel</b>  | <b>26 026</b>         | <b>799 687</b>    | <b>2 444 002</b>  |
| Excédent accumulé au début de l'exercice                            | 19 744 796            | 21 871 400        | 19 427 398        |
| <b>Excédent accumulé à la fin de l'exercice</b><br><b>[note 13]</b> | <b>19 770 822</b>     | <b>22 671 087</b> | <b>21 871 400</b> |

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

**Conseil scolaire de district  
catholique des Aurores boréales  
État consolidé des flux de trésorerie**

**État 3**

pour l'exercice terminé le 31 août

|   | 2022               | 2021               |
|---|--------------------|--------------------|
|   | \$                 | \$                 |
| <b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>  |                    |                    |
| Excédent annuel   | 799 687            | 2 444 002          |
| <b>Sources et (utilisations):</b>   |                    |                    |
| Postes hors caisse, notamment l'amortissement,<br>la dépréciation et les pertes                             | 1 443 667          | 1 740 151          |
| Postes hors caisse, notamment l'amortissement,<br>des apports en capital reportés                           | (1 264 685)        | (1 141 897)        |
| Diminution (augmentation) des comptes débiteurs   | (553 622)          | 451 128            |
| Augmentation (diminution) des comptes débiteurs –<br>Gouvernement de l'Ontario Paiement différé             | (2 265 281)        | (4 198 002)        |
| Augmentation (diminution) des comptes créditeurs<br>Gouvernement de l'Ontario                               | (2 657 876)        | 1 401 203          |
| Augmentation (diminution) des comptes créditeurs<br>et des charges à payer                                  | 195 747            | (300 618)          |
| Diminution des autres éléments de passif  | (9 084)            | (8 595)            |
| Augmentation des revenus reportés - exploitation  | 1 718 250          | 1 394 700          |
| (Diminution) augmentation des avantages sociaux futurs  | 21 626             | (28 558)           |
| <b>Flux de trésorerie provenant des activités de<br/>fonctionnement</b>                                     | <b>(2 571 571)</b> | <b>1 753 514</b>   |
| <b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS</b>  |                    |                    |
| Flux de trésorerie servant à l'acquisition d'immobilisations<br>corporelles                                 | (2 063 922)        | (1 526 786)        |
| Perte sur la vente d'immobilisations corporelles  | —                  | —                  |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement<br/>en immobilisations</b>                        | <b>(2 063 922)</b> | <b>(1 526 786)</b> |
| <b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>   |                    |                    |
| Dette remboursée et contributions au fonds d'amortissement  | (544 912)          | (515 781)          |
| Augmentation des apports en capital reportés  | 1 776 818          | 1 102 970          |
| Augmentation (diminution) des revenus reportés - capital  | (272 570)          | 269 254            |
| Diminution (augmentation) des comptes débiteurs –<br>- gouvernement de l'Ontario - immobilisation approuvée | 984 984            | (46 191)           |
| Augmentation (diminution) des emprunts temporaires  | 1 980 000          | (570 000)          |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>   | <b>3 924 320</b>   | <b>240 252</b>     |
| <b>Augmentation (diminution) nette dans les liquidités</b>  | <b>(711 173)</b>   | <b>466 980</b>     |
| Liquidités au début de l'exercice   | 5 994 857          | 5 527 877          |
| <b>Liquidités à la fin de l'exercice</b>  | <b>5 283 684</b>   | <b>5 994 857</b>   |

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

**Conseil scolaire de district  
catholique des Aurores boréales**  
**État consolidé de l'évolution de la dette nette**

**État 4**

| pour de l'exercice terminé le 31 août                                  | 2022                        | 2022                    | 2021                    |
|--|-----------------------------|-------------------------|-------------------------|
|  | Budget<br>[note 1[k]]<br>\$ | Chiffres<br>réels<br>\$ | Chiffres<br>réels<br>\$ |
| <b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>                                     |                             |                         |                         |
| Excédent annuel  | 26 026                      | 799 687                 | 2 444 002               |
| <b>ACTIVITÉS DE CONTINUITÉ PORTANT<br/>SUR LES IMMOBILISATIONS</b>     |                             |                         |                         |
| Acquisition d'immobilisations corporelles                              | (1 077 383)                 | (2 063 922)             | (1 526 786)             |
| Amortissement des immobilisations corporelles                          | 1 346 765                   | 1 443 667               | 1 740 151               |
| <b>Total des activités liées aux<br/>immobilisations corporelles</b>   | <b>269 382</b>              | <b>(620 255)</b>        | 213 365                 |
| Augmentation de la dette nette   | 295 408                     | 179 432                 | 2 657 367               |
| Dette nette au début de l'exercice                                     | (211 380)                   | (211 380)               | (2 868 747)             |
| <b>Actifs Financiers Nets (Dette nette)<br/>à la fin de l'exercice</b> | <b>84 028</b>               | <b>(31 948)</b>         | (211 380)               |

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

---

# Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 août 2022

---

### 1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

La direction a préparé les états financiers consolidés en appliquant la méthode de comptabilité décrite ci-après.

#### [a] Référentiel comptable

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004 :B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et aux exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*.

La *Loi sur l'administration financière* exige que les états financiers consolidés soient dressés conformément aux normes comptables définies par le ministère compétent de la province de l'Ontario. Une directive a été communiquée par le ministère de l'Éducation de l'Ontario dans la note de service 2004 :B2 en vertu de laquelle les conseils doivent adopter les normes comptables canadiennes pour le secteur public à partir de leur exercice se terminant le 31 août 2004. La note précise également que la loi est susceptible de modifier l'application de ces normes.

En 2011, le gouvernement a adopté le Règlement de l'Ontario 395/11 de la *Loi sur l'administration financière*. Le Règlement exige que les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services et les contributions sous forme d'actifs d'immobilisations corporelles aux fins de la prestation de services soient déclarés comme des apports de capital reportés dans l'état des résultats pendant les périodes durant lesquelles ces immobilisations sont utilisées pour la prestation de services au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. De plus, le Règlement exige que si la valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle amortissable est réduite pour toute autre raison que l'amortissement, l'entité constate une réduction proportionnelle des apports de capital reportés et une augmentation proportionnelle du revenu. Pour les conseils scolaires de l'Ontario, ces contributions sont les paiements de transfert du gouvernement, les apports grevés d'affectation d'origine externe et, autrefois, les recettes de l'impôt foncier.

Les conventions comptables imposées par le Règlement de l'Ontario 395/11 sont nettement différentes des exigences des normes comptables du secteur public canadien en vertu desquelles:

- les paiements de transfert du gouvernement non assortis d'une règle créant un passif doivent être constatés comme revenus par le bénéficiaire, sous réserve de l'approbation de l'auteur du transfert et du respect des critères d'admissibilité, conformément au chapitre SP3410 des normes comptables du secteur public canadien;
- les apports grevés d'affectation d'origine externe doivent être constatés comme revenus durant la période pendant laquelle ils sont utilisés dans le ou les buts spécifiés, conformément au chapitre SP3100 des normes comptables du secteur public canadien;

---

# Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 août 2022

---

- les revenus tirés d'impôts fonciers doivent être constatés comme revenus lorsqu'ils ont été reçus ou sont recevables, conformément au chapitre SP3510 des normes comptables du secteur public canadien.

Par conséquent, le revenu constaté dans l'état des résultats et certains revenus reportés et apports en capital reportés seraient enregistrés différemment en vertu des normes comptables du secteur public canadien.

### **[b] Périmètre comptable**

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, passifs, recettes et dépenses du périmètre comptable. Le périmètre comptable englobe toutes les organisations qui doivent rendre compte de leur gestion financière et de l'administration de leurs ressources au Conseil et qui sont soumises à l'autorité de ce dernier.

Les fonds générés par les écoles, y compris les actifs, passifs, recettes et dépenses des différentes organisations qui existent au niveau scolaire et qui sont soumises à l'autorité du Conseil, sont reflétés dans les états financiers consolidés.

Entités consolidées:

Fonds des écoles  
Student Transportation Services of Thunder Bay  
Northwestern Ontario Student Services Consortium  
L'East of Thunder Bay Transportation Consortium

Les opérations entre les services et entre les organisations ainsi que leurs soldes respectifs sont éliminés.

### **[c] Méthode de comptabilité**

Les revenus et les dépenses sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice. La méthode de la comptabilité d'exercice constate les revenus au fur et à mesure qu'ils sont gagnés et mesurables; les dépenses équivalent au coût des biens et services acquis durant la période, qu'un paiement ait été fait ou non, ou que des factures aient été reçues ou non.

### **[d] Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, moins les amortissements cumulés. Le coût historique d'un actif comprend les montants qui sont directement attribuables à son acquisition, à sa construction ou à son amélioration, ainsi que les intérêts liés à son financement durant sa construction, le cas échéant. En l'absence de documents relatifs au coût historique, d'autres méthodes ont été utilisées pour estimer ces coûts et les amortissements cumulés.

---

# Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 août 2022

---

Les locations-acquisitions dans le cadre desquelles un bailleur transfère en substance tous les avantages et les risques inhérents à la propriété de l'actif sont comptabilisées comme étant des immobilisations corporelles louées. Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme étant des contrats de location exploitation et les paiements connexes sont imputés aux dépenses à mesure que celles-ci sont engagées.

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties selon la méthode linéaire et en fonction de leur durée de vie estimative, et ce comme suit:

|                                    |        |
|------------------------------------|--------|
| Améliorations aux terrains         | 40 ans |
| Bâtiments                          | 40 ans |
| Immobilisations louées – Bâtiments | 40 ans |
| Immobilisations louées – Terrains  | 15 ans |
| Autres bâtiments                   | 20 ans |
| Véhicule                           | 5 ans  |
| Équipement informatique            | 5 ans  |
| Logiciels                          | 5 ans  |
| Autre équipement                   | 10 ans |

Les immobilisations en construction, de même que les immobilisations qui ont engendré des coûts avant leur acquisition ou leur construction, ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas prêtes à être mises en service.

Les terrains définitivement mis hors service et conservés en attendant leur revente sont comptabilisés au coût ou à leur valeur de réalisation nette, selon le moindre de ces deux montants. Le coût d'un terrain englobe les montants consacrés aux améliorations visant à le préparer pour le vendre ou le viabiliser. Les bâtiments définitivement mis hors service et destinés à la revente ne sont plus amortis: ils sont comptabilisés soit à leur valeur comptable, soit à leur valeur réalisable nette, selon celle des deux qui est la moindre. Les immobilisations qui répondent au critère de ce qui constitue un actif financier sont reclassées sur l'état consolidé de la situation financière comme « actifs destinés à la vente ».

Les œuvres d'art et les biens culturels et historiques ne sont pas comptabilisés parmi les actifs dans les présents états financiers consolidés.

### [e] Liquidités

Les liquidités englobent l'encaisse et les dépôts à vue.

### [f] Revenus reportés

Certains montants sont reçus conformément à la législation, à la réglementation ou à une entente et ne peuvent être utilisés que dans le cadre de l'exécution de certains programmes, services ou transactions. Ces montants sont constatés comme revenus pour l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services sont offerts.

---

# Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 août 2022

---

### [g] Apports en capital reportés

Les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services ou toute contribution sous forme d'actif d'immobilisation corporelle reçue ou recevable aux fins de la prestation de services sont déclarées comme des apports de capital reporté, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*. Ces montants sont déclarés comme des recettes au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. Les comptes suivants appartiennent à cette catégorie :

- les paiements de transfert du gouvernement reçus ou recevables aux fins d'immobilisation;
- les autres apports grevés d'affectation reçus ou recevables aux fins d'immobilisation;
- les revenus tirés d'impôts fonciers qui servaient autrefois à financer des immobilisations.

### [h] Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs

Le Conseil procure des prestations de retraite et d'autres avantages à prestations et à cotisations déterminées à certains groupes d'employés. Ces prestations incluent les prestations de retraite, les gratifications de retraite, et les indemnités pour accidents du travail. Le Conseil a adopté les principes énoncés ci-après relativement à la comptabilisation de ces prestations :

- [i] Les coûts des régimes de retraite auto-assurés et des autres régimes d'avantages sociaux futurs sont établis par calcul actuariel fondé sur les meilleures estimations de la direction relative à la progression des salaires, à la valeur des jours de maladie accumulés à la retraite, à l'évolution des coûts de l'assurance et des soins de santé, aux taux de rétablissement des personnes en congé d'invalidité, aux taux d'inflation à long terme et aux taux d'escompte. Le calcul actuariel des gratifications de retraite est fondé sur le salaire d'un employé, sur ses jours de congé de maladie accumulés et sur ses années de service à la date du 31 août 2012, ainsi que sur les meilleures estimations de la direction relatives au taux d'escompte. Tous les gains ou pertes actuariels dus aux changements du taux d'escompte sont amortis sur la durée moyenne estimée du reste de la carrière d'un groupe d'employés.
- [ii] Les coûts des régimes de retraite à employeurs multiples offrant des prestations déterminées, comme les pensions du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, équivalent aux cotisations de l'employeur prévues par le régime au cours de la période.
- [iii] Les coûts des prestations assurées équivalent à la quote-part de l'employeur des primes d'assurance dues pour la protection des employés durant la période.

---

# Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 août 2022

---

### **[i] Paiements de transfert**

Les paiements de transfert du gouvernement, qui incluent des subventions législatives, sont comptabilisés dans les états financiers consolidés au cours de la période pendant laquelle surviennent les événements qui donnent lieu à ces paiements, à la condition que ces derniers soient autorisés, que les critères d'admissibilité auxdits paiements aient été respectés et qu'une estimation raisonnable de leur montant soit possible. Si les paiements de transfert du gouvernement contiennent des clauses qui donnent lieu à un élément de passif, ils sont reportés et constatés comme recettes lorsque les conditions sont remplies.

Les paiements de transfert du gouvernement destinés à financer des immobilisations sont reportés conformément au Règlement 395/11, comptabilisés comme apports en capital reportés (ACR) et constatés comme recettes dans l'état financier consolidé des résultats au même taux et pendant les mêmes périodes d'amortissement de l'actif.

### **[j] Revenu de placement**

Le revenu de placement est comptabilisé comme recette durant la période au cours de laquelle il est réalisé.

Lorsque le gouvernement à l'origine du financement ou une loi pertinente l'exige, le revenu de placements réalisé sur des fonds grevés d'affectations externes, notamment concernant les installations destinées aux élèves, les redevances d'aménagement scolaires et l'éducation de l'enfance en difficulté, est ajouté aux soldes des recettes reportées correspondants

### **[k] Montants budgétés**

Des montants budgétés, tirés du budget approuvé par les conseillères et conseillers scolaires, sont fournis à des fins de comparaison. Le budget approuvé par les conseillères et conseillers scolaires est établi selon le modèle de financement des conseils scolaires prescrit par le gouvernement provincial. Il est utilisé pour gérer les dépenses de programme conformément aux lignes directrices du modèle de financement.

### **[l] Utilisation d'estimations**

L'établissement des états financiers consolidés en conformité avec la méthode de comptabilité décrite dans la Note 1[a] exige que la direction énonce des estimations et des hypothèses qui affectent aussi bien les montants comptabilisés des actifs et des passifs et la divulgation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés que les montants comptabilisés des recettes et des dépenses au cours de l'exercice. Les comptes soumis à un important degré d'estimation incluent notamment les avantages sociaux futurs, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et l'impôt local. Il se peut que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

---

# Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 août 2022

---

### [m] Dette à long terme

La dette à long terme est comptabilisée nette des soldes des fonds d'amortissement connexes.

### [n] Recettes des impôts fonciers prélevés aux fins scolaires

Selon les normes comptables pour le secteur public canadien, l'entité qui détermine et établit le taux d'impôt comptabilise les recettes dans les états financiers, qui dans le cas du conseil, est la province de l'Ontario. Par conséquent, les recettes des impôts fonciers prélevés aux fins scolaires reçues des municipalités sont comptabilisées dans le cadre des subventions pour les besoins des élèves, sous la rubrique des impôts fonciers prélevés aux fins scolaires.

## 2. COMPTES DÉBITEURS – GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO – PAIEMENTS DE SUBVENTION DIFFÉRÉS

Le ministère de l'Éducation a mis en place une stratégie de gestion de la trésorerie à compter du 1er septembre 2018. Dans le cadre de cette stratégie, le ministère retarde une partie du versement de la subvention aux conseils scolaires lorsque l'excédent accumulé ajusté et les soldes des revenus reportés dépassent certains critères énoncés par le ministère.

## 3. COMPTES DÉBITEURS – GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO

La province de l'Ontario (« la province ») a remplacé le financement variable des immobilisations par une subvention ponctuelle de soutien de la dette en 2009-2010. Le Conseil a reçu une subvention ponctuelle pour couvrir ses emprunts pour immobilisations au 31 août 2010 corroborés par les programmes d'immobilisations existants. Le Conseil reçoit cette subvention en numéraire pendant la période résiduelle des instruments d'emprunt pour immobilisations existants. Il se peut que le Conseil reçoive par ailleurs des subventions annuelles destinées à financer leurs programmes d'immobilisations qui seraient dans ce cas elles aussi reflétées dans ce compte débiteur.

Au 31 août 2022, le Conseil a un compte débiteur envers la province de 5 347 570\$ [2021 – 6 332 554\$] relatif aux subventions pour immobilisations.

## 4. EMPRUNTS TEMPORAIRES

Le Conseil dispose d'une marge de crédit autorisée de 4 000 000\$ [2021 - 4 000 000\$] dont 1 980 000\$ ont été prélevés au 31 août 2022 [2021 – nul\$]. La marge porte intérêt au taux préférentiel [4.7% au 31 août 2022].

---

# Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 août 2022

---

### 5. DETTE À LONG TERME

La dette sous forme de débentures, d'emprunts pour immobilisations et d'obligations au titre de contrats de location-acquisition comptabilisée dans l'état consolidé de la situation financière comprend les éléments suivants :

|  | 2022<br>\$       | 2021<br>\$       |
|--|------------------|------------------|
| <b>CIBC Mellon</b>   |                  |                  |
| Débenture à un taux d'intérêt de 5,80%. Les paiements annuels sont de 487 896\$; ils comprennent le principal et l'intérêt, échéant le 7 novembre 2028.  | 2 611 050        | 2 933 416        |
| Débenture à un taux d'intérêt de 5,48%. Les paiements annuels sont de 221 878\$; ils comprennent le principal et l'intérêt, échéant le 26 novembre 2029. | 1 349 487        | 1 491 505        |
| <b>Office ontarien de financement</b>  |                  |                  |
| Débenture à un taux d'intérêt de 4,56%. Les paiements annuels sont de 32 629\$; ils comprennent le principal et l'intérêt, échéant le 15 novembre 2031.  | 249 302          | 269 857          |
| Débenture à un taux d'intérêt de 4,90%. Les paiements annuels sont de 16 287\$; ils comprennent le principal et l'intérêt, échéant le 3 mars 2033.       | 135 295          | 144 609          |
| Débenture à un taux d'intérêt de 4,90%. Les paiements annuels sont de 3 861\$; ils comprennent le principal et l'intérêt, échéant le 3 mars 2033.        | 32 069           | 34 277           |
| Débenture à un taux d'intérêt de 4,90%. Les paiements annuels sont de 84 625\$; ils comprennent le principal et l'intérêt, échéant le 3 mars 2033.       | 703 799          | 752 250          |
| <b>Solde au 31 août</b>  | <b>5 081 002</b> | <b>5 625 914</b> |

---

# Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 août 2022

---

Des versements du capital sur la dette nette à long terme de 5 081 002\$ échue au 31 août 2022 sont exigibles de la façon suivante:

|                                | <b>Capital et<br/>cotisations au fonds<br/>d'amortissement</b> | <b>Intérêt</b>   | <b>Total</b>     |
|--------------------------------|--|------------------|------------------|
|                                | \$   | \$               | \$               |
| 2022/23                        | 575 698  | 271 578          | 847 276          |
| 2023/24                        | 608 228  | 239 048          | 847 276          |
| 2024/25                        | 642 605  | 204 671          | 847 276          |
| 2025/26                        | 678 931  | 168 345          | 847 276          |
| 2026/27                        | 717 320  | 129 956          | 847 276          |
| Par la suite                   | 1 858 220  | 182 829          | 2 041 049        |
| <b>Passif net à long terme</b> | <b>5 081 002</b>   | <b>1 196 427</b> | <b>6 277 429</b> |

Les débetures non remboursées de 5 081 002\$ font partie des dettes nettes à long terme.

### 6. FRAIS DE LA DETTE ET INTÉRÊT SUR LES PRÊTS

Les dépenses en frais de la dette et en intérêt sur les prêts incluent le capital, les cotisations au fonds d'amortissement et les paiements d'intérêts de la façon suivante:

|  | <b>2022</b>    | <b>2021</b> |
|--|----------------|-------------|
|  | \$             | \$          |
| Paiements de capital sur le passif à long terme y compris les cotisations au fonds d'amortissement | <b>544 912</b> | 515 781     |
| Paiements d'intérêts sur le passif à long terme  | <b>302 364</b> | 331 495     |
|  | <b>847 276</b> | 847 276     |

---

# Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 août 2022

---

### 7. REVENUS REPORTÉS

Tout revenu reçu et mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente est inclus parmi les recettes reportées et comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière.

Au 31 août 2022, le revenu mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente et inclus dans les recettes reportées incluait ce qui suit:

|   | Solde au<br>31 août<br>2021<br>\$ | Recettes<br>affectées à<br>une fin donnée<br>et revenu de<br>placements<br>\$ | Recettes<br>constatées<br>pour la<br>période<br>\$ | Transferts<br>aux apports<br>en<br>capital<br>reportés<br>\$ | Solde au<br>31 août<br>2022<br>\$ |
|---|-----------------------------------|---|--|--|-----------------------------------|
| L'amélioration des programmes                     | 225 691                           | 1 014   | —  | —  | 226 705                           |
| Réfection des écoles                              | 1 764 942                         | 631 790   | —  | 771 421  | 1 625 311                         |
| Élément Éducation                                 | 3 222 652                         | 3 822 082   | 2 625 462  | —  | 4 419 272                         |
| Autres subventions du<br>ministère de l'Éducation | 850 341                           | 2 068 210   | 1 616 369  | —  | 1 302 182                         |
| Autres subventions provinciales                   | 108 838                           | 431 730   | 440 268  | —  | 100 300                           |
| Montant par élèves de<br>l'éducation autochtone   | 206 695                           | 97 419  | 48 933   | —  | 255 181                           |
| Travailleurs de la santé<br>mentale               | 113 436                           | 126 932   | 98 111   | —  | 142 257                           |
| Autre   | 132 933                           | —   | 132 933  | —  | —                                 |
|   | 6 625 528                         | 7 179 177   | 4 962 076  | 771 421  | 8 071 208                         |

# Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 août 2022

### 8. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS

Passif au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés:

|   | 2022                     |                         | 2021                    |
|---|--------------------------|-------------------------|-------------------------|
|   | Autres avantages sociaux | Total avantages sociaux | Total avantages sociaux |
| Prestations de retraite   | futurs des employés      | futurs des employés     | futurs des employés     |
| \$  | \$                       | \$                      | \$                      |
| Obligations au titre des avantages sociaux futurs des employés cumulés      | —                        | 61 851                  | 61 851                  |
| <b>Passif au titre des avantages sociaux futurs des employés au 31 août</b> | <b>—</b>                 | <b>61 851</b>           | <b>61 851</b>           |

Charges des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés:

|   | 2022                     |                         | 2021                    |
|---|--------------------------|-------------------------|-------------------------|
|   | Autres avantages sociaux | Total avantages sociaux | Total avantages sociaux |
| Prestations de retraite   | futurs des employés      | futurs des employés     | futurs des employés     |
| \$  | \$                       | \$                      | \$                      |
| Coût des prestations pour l'exercice considéré                                | —                        | 119 255                 | 119 255                 |
| <b>Charges<sup>1</sup> au titre des avantages sociaux futurs des employés</b> | <b>—</b>                 | <b>119 255</b>          | <b>119 255</b>          |
| Paiements des prestations   | —                        | 97 629                  | 97 629                  |
| Augmentation (diminution) du passif   | —                        | 21 626                  | 21 626                  |

<sup>1</sup> À l'exclusion des cotisations de retraite au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, un régime de retraite à employeurs multiples, décrit ci-après.

---

# Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 août 2022

---

### Hypothèses actuarielles

Les obligations au titre des prestations constituées pour les futurs régimes d'avantages sociaux des employés au 31 août 2022 reposent sur les hypothèses actuarielles des futurs événements déterminés aux fins de comptabilité en date du 31 août 2022, de même que sur le salaire quotidien moyen à jour et les jours de congé de maladie accumulés au 31 août 2022. Ces évaluations prennent en compte les modifications du régime décrites ci-dessus et les hypothèses économiques utilisées pour ces valeurs constituent les meilleures estimations des taux anticipés de:

|   | <b>2022</b> | 2021 |
|---|-------------|------|
|   | %           | %    |
| Hausse de traitement et de salaire  | <b>3.00</b> | 3.00 |
| Taux d'actualisation des obligations au titre des prestations constituées | <b>3.90</b> | 1.80 |

Le Conseil a des réserves désignées pour certains engagements relatifs à des avantages sociaux futurs.

Le solde de ces réserves totalisait 27 489\$ au 31 août 2022 [2021 – 27 366\$].

### Prestations de retraite

#### [i] Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Les enseignants et les groupes d'employés connexes peuvent devenir membres du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les cotisations de l'employeur pour ces employés sont fournies directement par la province de l'Ontario. Les charges de retraite et les obligations liées à ce régime représentent une responsabilité directe de la province. Par conséquent, aucun coût ni aucun passif lié à ce régime n'est inclus dans les états financiers du Conseil.

#### [ii] Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario

Tous les employés non enseignants du Conseil peuvent devenir membres du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime de retraite à employeurs multiples. Le régime procure des prestations de retraite à prestations déterminées aux employés selon leur nombre d'années de service et leur taux de rémunération. Les cotisations au régime du Conseil équivalent aux cotisations de l'employé. Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2022, le Conseil a cotisé un montant de 416 194\$ [2021 – 385 364\$] au régime. Comme il s'agit d'un régime de retraite à employeurs multiples, ces cotisations sont les charges de prestations de retraite du Conseil. Aucun passif découlant de ce genre de régime de retraite n'est inclus dans les états financiers du Conseil.

---

# Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 août 2022

---

### [iii] Gratifications de retraite

Le Conseil scolaire procure des gratifications de retraite à certains groupes d'employés embauchés avant certaines dates. Le Conseil procure ces prestations par l'entremise d'un régime à prestations déterminées sans capitalisation. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. Le montant des gratifications payables aux employés admissibles est fondé sur leur salaire, sur leurs jours de congé accumulés et sur leur nombre d'années de service au 31 août 2012.

### Autres avantages sociaux futurs des employés

#### [i] Obligations concernant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

Le Conseil est un employeur de l'annexe 1 aux termes de la Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail et, à ce titre, assure toutes les réclamations faites par ses travailleurs blessés aux termes de la Loi. Les primes d'assurance du Conseil pour l'exercice terminé le 31 août 2022 étaient de 123 167\$ [2021 – 96 363\$] et sont comprises dans les coûts des prestations de l'exercice en cours du Conseil. Aucun passif au titre de réclamations présentées par ses travailleurs blessés aux termes de la Loi n'est inclus dans les états financiers du Conseil. Les changements apportés au régime en 2012 imposent maintenant aux Conseils de verser un montant complémentaire pendant une période n'excédant pas quatre ans et six mois aux employés recevant des paiements de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents de travail, si une disposition de la convention collective négociée précédemment le stipulait.

#### [ii] Supplément aux prestations de congé de maladie

Les employés peuvent reporter à l'année suivante seulement un maximum de onze crédits de congé de maladie inutilisés pendant l'année en cours pour compléter leur salaire s'ils reçoivent des prestations dans le cadre du régime de congé de maladie et d'invalidité de courte durée au cours de l'année concernée. Les coûts liés aux prestations versées dans les états financiers sont de 21 379\$ [2021 – 25 291\$].

Aux fins de comptabilité, l'évaluation des obligations au titre des prestations constituées pour le supplément aux congés de maladie repose sur les hypothèses actuarielles pour les événements à venir déterminés au 31 août 2022, de même que sur le salaire moyen par jour et les jours de congé accumulés par les employés au 31 août 2022.

---

# Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 août 2022

---

### 9. APPORTS EN CAPITAL REPORTÉS

Les apports en capital reportés sont les subventions et contributions reçues aux fins de l'acquisition d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 et dépensées à la fin de l'exercice. Ces montants sont amortis durant le cours de la vie utile des immobilisations en question.

|  | <b>2022</b>        | 2021        |
|--|--------------------|-------------|
|  | \$                 | \$          |
| Solde au début de l'exercice           | <b>17 832 412</b>  | 17 871 339  |
| Ajouts aux apports en capital reportés | <b>1 776 818</b>   | 1 102 970   |
| Recettes constatées pour la période    | <b>(1 264 685)</b> | (1 141 897) |
| Solde à la fin de l'exercice           | <b>18 344 545</b>  | 17 832 412  |

---

### 10. SUBVENTIONS POUR LES BESOINS DES ÉLÈVES

Les conseils scolaires de l'Ontario reçoivent la majorité de leur financement du gouvernement provincial. Ce financement se présente sous deux formes : les subventions législatives provinciales et les impôts municipaux sous forme d'impôts fonciers prélevés aux fins scolaires. Le gouvernement provincial fixe le taux des impôts fonciers prélevés aux fins scolaires. Les municipalités dans lesquelles le conseil scolaire exerce ses activités recueillent et remettent les impôts fonciers prélevés aux fins scolaires au nom de la province de l'Ontario. La province de l'Ontario fournit un financement supplémentaire jusqu'au niveau fixé par les formules de financement de l'éducation. 85.5 pour cent des revenus consolidés du conseil scolaire sont directement contrôlés par le gouvernement provincial par l'intermédiaire des subventions pour les besoins des élèves. Les montants des paiements de ce financement sont les suivants :

|   | <b>2022</b>       | 2021       |
|---|-------------------|------------|
|   | \$                | \$         |
| Subventions législatives provinciales       | <b>21 934 358</b> | 22 964 626 |
| Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires | <b>1 222 562</b>  | 1 292 417  |
| Subventions pour les besoins des élèves     | <b>23 156 920</b> | 24 257 043 |

---

---

# Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 août 2022

---

### 11. DÉPENSES PAR ARTICLES

Un sommaire des dépenses courantes et des dépenses en immobilisations comptabilisées dans l'état consolidé des activités financières par article est présenté ci-après:

|                                     | <b>2022</b>       |                   | <b>2021</b> |
|-------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------|
|                                     | <b>Budget</b>     | <b>Réel</b>       | <b>Réel</b> |
|                                     | \$                | \$                | \$          |
| Salaires et traitements             | <b>15 186 293</b> | <b>14 607 598</b> | 14 457 854  |
| Avantages sociaux                   | <b>2 826 259</b>  | <b>2 910 096</b>  | 2 904 964   |
| Perfectionnement du personnel       | <b>281 167</b>    | <b>161 952</b>    | 124 426     |
| Fournitures et services             | <b>1 922 518</b>  | <b>2 025 344</b>  | 2 641 704   |
| Intérêt                             | -                 | <b>293 279</b>    | 322 900     |
| Frais de location                   | <b>50 237</b>     | <b>47 873</b>     | 51 927      |
| Honoraires et services contractuels | <b>3 949 546</b>  | <b>4 308 147</b>  | 3 576 436   |
| Autres                              | <b>20 223</b>     | <b>435 072</b>    | 130 457     |
| Amortissement des immobilisations   | <b>1 346 764</b>  | <b>1 443 667</b>  | 1 324 114   |
| Activités financées par les écoles  | <b>283 360</b>    | <b>145 095</b>    | 103 872     |
|                                     | <b>25 866 367</b> | <b>26 378 123</b> | 25 638 654  |

# Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 août 2022

### 12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

|                            | Coût              |                      |             | Amortissement cumulé |                   |                |             | Valeur comptable nette 2022 | Valeur comptable nette 2021 |
|----------------------------|-------------------|----------------------|-------------|----------------------|-------------------|----------------|-------------|-----------------------------|-----------------------------|
|                            | Solde d'ouverture | Ajouts et transferts | Disposition | Solde de clôture     | Solde d'ouverture | Amortissements | Disposition |                             |                             |
|                            | \$                | \$                   | \$          | \$                   | \$                | \$             | \$          | \$                          | \$                          |
| Terrains                   | 952 242           | 287 107              | —           | 1 239 349            | —                 | —              | —           | 1 239 349                   | 952 242                     |
| Améliorations aux terrains | 1 719 738         | 391 455              | —           | 2 111 193            | 859 070           | 100 718        | —           | 959 788                     | 860 668                     |
| Véhicule                   | 194 214           | —                    | —           | 194 214              | 182 114           | 8 068          | —           | 190 182                     | 12 100                      |
| Bâtiments                  | 26 305 558        | 218 709              | —           | 26 524 267           | 10 032 971        | 873 450        | —           | 10 906 421                  | 16 272 587                  |
| Matériels / équipement     | 823 007           | 494 541              | —           | 1 317 548            | 216 244           | 75 803         | —           | 292 047                     | 606 763                     |
| Immobilisations louées     |                   |                      |             |                      |                   |                |             |                             |                             |
| bâtiments                  | 3 228 474         | 508 602              | —           | 3 737 076            | 671 329           | 101 606        | —           | 772 935                     | 2 557 145                   |
| Équipement informatique    | 1 473 945         | 163 508              | —           | 1 637 453            | 897 541           | 238 265        | —           | 1 135 806                   | 576 404                     |
| Logiciels                  | 257 502           | —                    | —           | 257 502              | 227 620           | 6 640          | —           | 234 260                     | 29 882                      |
| Autres équipements         | 512 491           | —                    | —           | 512 491              | 297 502           | 39 117         | —           | 336 619                     | 214 989                     |
|                            | 35 467 171        | 2 063 922            | —           | 37 531 093           | 13 384 391        | 1 443 667      | —           | 14 828 058                  | 22 703 035                  |

#### [a] Actifs en construction

Les actifs en construction ayant une valeur de nul\$ [2021 – nul\$] n'ont pas été amortis. L'amortissement de ces actifs commencera lors de leur mise en service.

#### [b] Diminution de la valeur des immobilisations corporelles

La diminution de la valeur des immobilisations corporelles au cours de l'année était de nul\$ [2021 - nul\$].

---

# Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 août 2022

---

### 13. EXCÉDENT ACCUMULÉ

L'excédent accumulé est affecté de la façon suivante:

|   | 2022<br>\$        | 2021<br>\$        |
|---|-------------------|-------------------|
| Excédent de fonctionnement  | 6 394 461         | 5 484 716         |
| Fonds générés par des activités scolaires                                 | 154 027           | 130 842           |
| Investissements dans des immobilisations corporelles<br>non amortissables | 1 239 349         | 952 242           |
| Montants limités pour une utilisation future                              | 14 976 420        | 15 405 854        |
| Montants à recouvrer  | (93 170)          | (102 254)         |
| <b>Excédent accumulé</b>  | <b>22 671 087</b> | <b>21 871 400</b> |

### 14. FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO (OSBIE)

Le conseil est membre du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE), une compagnie d'assurance réciproque autorisée en vertu de la Loi sur les assurances. Le conseil scolaire a conclu cet accord le 1er janvier 2021. L'OSBIE assure la responsabilité civile générale, les dommages matériels et certains autres risques. L'assurance responsabilité civile couvre un montant maximal de 27 000 000 \$ par événement.

Les primes sur une période de cinq ans sont basées sur l'expérience en matière de sinistres de la compagnie réciproque et du conseil. Périodiquement, le conseil peut recevoir un remboursement ou être invité à payer une prime supplémentaire en fonction de sa part proportionnelle des réclamations. Le contrat actuel de cinq ans expire le 31 décembre 2026.

Les primes versées à l'OSBIE pour la police d'assurance se terminant le 31 décembre 2022 se sont élevées à 35 769\$ (2021 – 39 146\$).

### 15. ÉVENTUALITÉS

Il existe des réclamations échues imminentes contre le Conseil pour lesquelles les probabilités et le montant des paiements, s'il y a lieu, sont indéterminables. La part des paiements du Conseil, s'il y a lieu, au-delà de ce qui sera couvert par les assurances ou autres subventions, sera reportée aux dépenses dans l'année où le jugement sera rendu. Il n'y a aucune dotation faite dans ces états financiers consolidés en ce qui concerne ces réclamations.

---

# **Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales**

## **Notes afférentes aux états financiers consolidés**

31 août 2022

---

### **16. CONSORTIUM DANS LES SERVICES DE TRANSPORT DES ÉLÈVES DE LA RÉGION**

#### **[a] Consortium de transport - Student Transportation Services of Thunder Bay**

Le 31 janvier 2008, le conseil scolaire a conclu un accord avec les conseils Lakehead District School Board et Thunder Bay Catholic School Board pour assurer l'administration commune du transport des élèves dans la région. Cet accord a été conclu dans le but d'accroître l'efficacité de la prestation et la rentabilité du transport des élèves pour chacun des conseils. En vertu de cet accord, les décisions relatives aux activités financières et d'exploitation de Student Transportation Services of Thunder Bay sont partagées. Aucun partenaire n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Chaque conseil scolaire participe au partage des coûts associés à ce service pour le transport de leurs élèves respectifs par le biais de Student Transportation Services of Thunder Bay. Les états financiers consolidés du conseil reflètent leur part des dépenses au montant de 710 136 \$. Le Student Transportation Services of Thunder Bay ne détient aucun actif, passif ou actif net partagé à la fin de l'exercice.

#### **[b] Consortium de transport - Northwestern Ontario Student Services Consortium**

Le 28 juin 2010, le conseil scolaire a conclu un accord avec les conseils Keewatin-Patricia District School Board, Northwest Catholic District School Board et Kenora Catholic District School Board pour assurer l'administration commune du transport des élèves dans la région. Cet accord a été conclu dans le but d'accroître l'efficacité de la prestation et la rentabilité du transport des élèves pour chacun des conseils. En vertu de cet accord, les décisions relatives aux activités financières et d'exploitation de Northwestern Ontario Student Services Consortium sont partagées. Aucun partenaire n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Chaque conseil scolaire participe au partage des coûts associés à ce service pour le transport de leurs élèves respectifs par le biais de Northwestern Ontario Student Services Consortium. Les états financiers consolidés du conseil reflètent leur part des dépenses au montant de 129 607 \$. Le Northwestern Ontario Student Services Consortium ne détient aucun actif, passif ou actif net partagé à la fin de l'exercice.

#### **[c] Consortium de transport - East of Thunder Bay Transportation Consortium**

Le 16 juin 2008, le conseil scolaire a conclu un accord avec les conseils Superior-North District School Board, Superior-Greenstone District School Board et Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario pour assurer l'administration commune du transport des élèves dans la région. Cet accord a été conclu dans le but d'accroître l'efficacité de la prestation et la rentabilité du transport des élèves pour chacun des conseils. En vertu de cet accord, les décisions relatives aux activités financières et d'exploitation de East of Thunder Bay

---

# **Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales**

## **Notes afférentes aux états financiers consolidés**

31 août 2022

---

Transportation Consortium sont partagées. Aucun partenaire n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Chaque conseil scolaire participe au partage des coûts associés à ce service pour le transport de leurs élèves respectifs par le biais de East of Thunder Bay Transportation Consortium. Les états financiers consolidés du conseil reflètent leur part des dépenses au montant de 212 949 \$. L'East of Thunder Bay Transportation Consortium ne détient aucun actif, passif ou actif net partagé à la fin de l'exercice.

### **17. RÉPERCUSSION DE LA COVID-19**

Le 11 mars 2020, l'épidémie de COVID-19 a été déclarée pandémie par l'Organisation mondiale de la Santé. Depuis lors, la pandémie a eu des répercussions financières, commerciales et sociales importantes, en raison des fermetures imposées par les gouvernements et des exigences de distanciation sociale. Le conseil scolaire a dû procéder à la fermeture physique d'écoles sur la base des recommandations de la santé publique, mettre en place un enseignement virtuel temporaire, imposer le travail à domicile à ceux qui en étaient capables et annuler des événements de collecte de fonds et d'autres programmes.

La durée et les répercussions de la pandémie de COVID-19 restent incertaines à l'heure actuelle. Bien que toutes les incidences financières de 2021-2022 aient été gérées, il n'est pas possible d'estimer de manière fiable l'ampleur de ces incidences financières sur la situation financière et les résultats du conseil pour les prochains exercices.

### **18. TRANSFERTS EN NATURE DU MINISTÈRE DES SERVICES AU PUBLIC ET AUX ENTREPRISES**

Le conseil a enregistré des entrées, à la fois des recettes et des dépenses, associées à des transferts en nature d'équipement de protection individuelle (EPI) et de fournitures et d'équipements essentiels (FEE) achetés centralement et reçus du ministère des Services au public et aux entreprises (anciennement appelé, ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs). Les montants comptabilisés ont été calculés sur la base du coût moyen pondéré des fournitures tel que déterminé par le ministère des Services au public et aux entreprises et des renseignements sur les quantités basées sur les registres du conseil. Le revenu en nature enregistré pour ces transferts est de 405 219 \$ avec des dépenses basées sur l'utilisation de 405 219 \$ pour une valeur nette de nul\$.

### **19. DIVULGATIONS DES PARTIES LIÉES**

Le conseil scolaire a reçu quatre prêts de l'Office ontarien de financement (OOF) entre le 15 novembre 2006 et le 3 mars 2008. Les prêts de l'OOF étaient destinés à financer divers projets entrepris par le conseil scolaire. Le montant total restant dû sur les prêts est de 1 120 465 \$ [2021- 1 200 993 \$] pour la partie principale et de 321 553 \$ [2021 - 378 526 \$] pour la partie d'intérêts. Une ventilation détaillée de la dette à long terme est présentée à la [note 6] Dette à long terme.

---

# Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 août 2022

---

### 20. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

### 21. ADOPTION DES PROCHAINES NORMES COMPTABLES

Le conseil est en train d'évaluer les effets des nouvelles normes à venir et l'ampleur de leurs répercussions sur ses états financiers.

Bien que le calendrier d'adoption des normes puisse varier, certaines normes doivent être adoptées simultanément. Les exigences des chapitres SP 1201 Présentation des états financiers, SP 2601 Conversion des devises, SP 3041 Placements de portefeuille et SP 3450 Instruments financiers doivent être mises en œuvre en même temps. Le conseil n'a pas adopté de nouvelles normes comptables pour l'exercice terminé le 31 août 2022.

- (i) Normes applicables aux exercices financiers commençant le ou après le 1er avril 2022 (en vigueur pour le conseil à partir du 1er septembre 2022 pour l'année se terminant le 31 août 2023) :

SP 1201 Présentation des états financiers remplace le SP 1200 Présentation des états financiers. La présente norme établit des principes généraux de présentation de l'information et des normes relatives à la communication de renseignements dans les états financiers des gouvernements. La norme introduit l'état des gains et pertes de réévaluation distinct de l'état des résultats. Les exigences des chapitres SP 2601 Conversion des devises, SP 3450 Instruments financiers, et SP 3041 Placements de portefeuille, qui doivent être adoptées en même temps, peuvent donner lieu à la présentation des gains et des pertes comme des gains et des pertes de réévaluation.

Le chapitre SP 2601 Conversion des devises remplace le chapitre SP 2600 Conversion des devises. La norme exige que les actifs et les passifs monétaires libellés dans une devise étrangère et les éléments non monétaires libellés dans une devise étrangère qui sont présentés à leur juste valeur, soient ajustés pour refléter les taux de change en vigueur à la date des états financiers. Les gains et les pertes non réalisés découlant des fluctuations des devises étrangères sont présentés dans le nouvel état des gains et des pertes de réévaluation.

Le chapitre SP 3401 Placements de portefeuille remplace le SP 3040 Placements de portefeuille. La norme fournit des indications révisées sur la comptabilisation, la présentation et les renseignements à fournir sur les placements de portefeuille afin de se conformer au chapitre SP 3450 Instruments financiers. La distinction entre les placements temporaires et les placements de portefeuille a été supprimée dans la nouvelle norme, et lors de l'adoption, le SP 3030 Placements temporaires ne s'appliquera plus.

Le chapitre SP 3280 Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations définit les règles de comptabilisation et d'information applicables aux obligations juridiques liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles contrôlées par un gouvernement ou un organisme public. Un passif pour une obligation de mise hors service peut s'appliquer à des immobilisations corporelles en usage productif ou qui ne sont plus en usage productif.

---

# Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 août 2022

---

Le chapitre SP 3450 Instruments financiers établit les exigences en matière de comptabilisation et d'information pour tous les types d'instruments financiers, y compris les instruments dérivés. La norme exige l'évaluation à la juste valeur des dérivés et des investissements de portefeuille dans des instruments de capitaux propres qui sont cotés sur un marché actif. Tous les autres instruments financiers seront généralement évalués au coût ou au coût amorti. Les gains et pertes non réalisés découlant des variations de la juste valeur sont présentés dans l'état des gains et pertes de réévaluation.

- (ii) Normes applicables aux exercices financiers commençant le ou après le 1er avril 2023 (en vigueur pour le conseil à partir du 1er septembre 2023 pour l'année se terminant le 1er août 2024) :

Le chapitre SP 3400 Revenus établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter les revenus, en établissant une distinction spécifique entre les opérations qui comportent l'obligation de prestation (c'est-à-dire que le payeur attend un bien ou un service de l'entité du secteur public), appelées opérations d'échange, et les opérations qui ne comportent pas d'obligation de prestation, appelées opérations sans échange.

Le chapitre NOSP-8 Éléments incorporels achetés fournit des indications sur la comptabilisation et la présentation des éléments d'actifs incorporels achetés qui sont acquis dans le cadre d'opérations d'échange dans des conditions de concurrence normale entre des parties compétentes et consentantes qui ne sont pas contraintes d'agir.

Le chapitre SP 3160 Partenariats public-privé fournit des indications spécifiques sur la comptabilisation et l'information financière relatives aux partenariats public-privé entre des entités du secteur public et du secteur privé, lorsque l'entité du secteur public se procure des infrastructures en faisant appel à un partenaire du secteur privé.